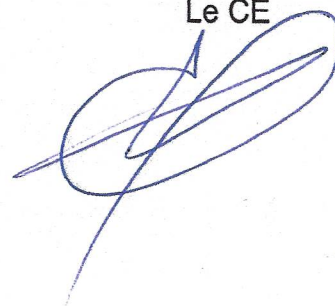


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
Communauté de communes des Trois Forêts
4, Route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél: 03.25.01.38.53.

Premier feuillet – Page 1

Le CE



REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique relative au projet de PLUi de la
Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), à
l'abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et
Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des
Abords) de 12 communes de la CC3F.**

Commune

VILLIERS-SUR-SUIZE

OBJET DE L'ENQUETE :

Enquête publique relative au projet de PLUi de la Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des Abords) de 12 communes de la CC3F.

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE :

Arrête d'ouverture de Madame la Présidente de la CC3F n°2025-016 du 07/11/2025.

COMMISSION D'ENQUETE :

M. Bernard RORET, Président de la commission.
M. Yves VAILLANT, Membre de la commission.
M. Dario ZUGNO, Membre de la commission.

DUREE DE L'ENQUETE : 36 jours.

Date d'ouverture de l'enquête

01 décembre 2025 à 08 heures.

Date de clôture de l'enquête

05 janvier 2026 à 18 heures.

REGISTRE D'ENQUETE :

Il comporte 10 feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Commission d'enquête et destinés à recevoir les observations du public. Ces dernières peuvent être adressées par écrits à la Commission d'enquête dans les mairies des 29 communes de la CC3F et au siège de cette dernière, ou par voie électronique à : enquete.publiqueplui@cc3f52.fr ou <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Ils seront tenus à la disposition du public dès leur réception au siège de la CC3F aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et sur le site de celle-ci conformément à l'arrêté communautaire ci-dessus.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du publique aux permanences énumérées ci-dessous

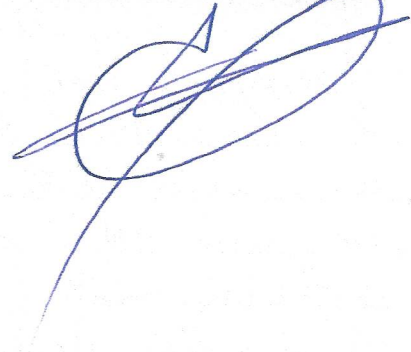
Maranville	VAILLANT	Mardi	02/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Mercredi	03/12/2025	14h/17h	Mairie
Montheries	VAILLANT	Vendredi	05/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Samedi	06/12/2025	9h/12h	EFS-CC3F site le Chameau
Villiers-sur-Suize	ZUGNO	Mercredi	10/12/2025	14h/17h	Mairie
Latrecey-Ormoy-sur-Aube	ZUGNO	Jeudi	11/12/2025	9h/12h	Mairie
Aubepierre-sur-Aube	ZUGNO	Vendredi	12/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Samedi	13/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Mercredi	17/12/2025	14h/17h	Mairie
Richebourg	VAILLANT	Jeudi	18/12/2025	14h/17h	Mairie
Maranville	VAILLANT	Vendredi	19/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Samedi	20/12/2025	9h/12h	EFS- Le Relais
Châteauvillain	RORET	Mardi	23/12/2025	14h/17h	Mairie
Laferté-sur-Aube	VAILLANT	Mardi	30/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Lundi	05/01/2026	14h/17h	Mairie

Aucune réunion publique n'a été organisée par la Commission d'enquête du temps de l'enquête publique.

Première journée

Le 01 décembre 2025 à 08 heures a été ouvert le présent registre.

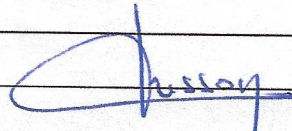
Le Commissaire enquêteur



Observations de M.

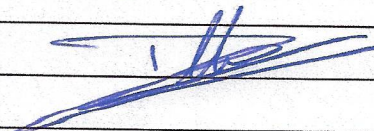
① Bresson Dominique demeurant
6 rue de la Forge 52210 Villiers sur Suize le 10/12/2025
à 14^h00.

Je suis venue voir le commissaire enquêteur afin
de consulter le PLU 1 et de lui poser des
questions sur l'organisation en général.
J'ai obtenu les réponses à mes questions.



② DEVILLIERS Sébastien Demeurant 14 rue de Rimouillon
52210 LEFFONDS le 14/12/2025 à 14^h30. Et exploitant agricole
au 28 rue du grand lauréat 52210 LEFFONDS.

Je suis propriétaire de la parcelle section C parcelle
285 d'une surface de 25,30 ares dont une partie est
classifiée en U5 alors que le reste de la parcelle est classée
UB et c'est la seule parcelle qui est classée comme
cela alors que tout autour c'est de l'agricole. Je
demande le reclassement en agricole.

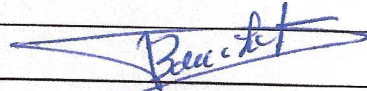


(3)

M^r BOUCHOT Didier

3 Rue de la Bousière 52000 Vabres/les
le Mardi 10/12/25 à 15h30

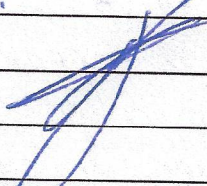
Je suis propriétaire d'une parcelle AB/108 à
Jessey les Pins 52120 de 854m². et j'ai sollicité
le classement du terrain pour faire des logements isolés
au nombre de 3. J'ai vu sur le plan que le terrain
est classé AH (secteur agricole ou la réalisation de
d'habitat est autorisée sous conditions spécifiques
j'ai oublié de mentionner que je voulais construire sur
le terrain une maison afin de gérer les logements et
futurs clients, ainsi je demande un zonage en UB



PS: Je joins un courriel explicatif et facture eau

(4)

M^r BOTIGLIER Anthony parcelle n° 867 de 16 a 41 section B
demeurant 30 rue de Rimandou à Vignols à 15h45.
Je suis propriétaire de la parcelle mentionnée ci dessus et je
constate que sur la carte seulement la moitié de la
parcelle a été prise en considération et mise en 1AU
Je souhaiterais que la totalité de la parcelle soit
retenue.



(5)

M^r GUENY Arnaud 9 rue Théodore Régner
52210 Villiers sur Poise. le 10/12/25
à 16h15.

Je viens au nom de ma femme, M^{me} Gueny
Pierrette demeurant 6 rue du Petit Pont
qui est propriétaire de la parcelle
ZB 28 de 44,88a, car j'ai

constaté que la parcelle est classée en zone N alors quelle jouxte la zone UB donc je demande un changement de zonage de N à UB.

⑥

Madame GREGOIRE Roseline (Haine de la Commune de Villiers (49)) le mercredi 10 décembre 2025 à 17H10.

- Observation concernant l'emplacement réservé N°42. Je me permets d'insister sur le maintien de cette zone réservée pour expansion de crues faisant suite à l'épisode d'inondation de juin 2024 ayant entraîné de très gros dégâts matériels, immobiliers, (carie et habitation privée).

- J'ai pris connaissance de l'observation de M. Bernard GUENY concernant la maison de sa maman Madame Pierrette GUENY, au 6 rue du Petit Pont et de son interrogation en voyant que celle-ci n'est pas positionnée en zone UB. Effectivement il est tout-à-fait cohérent de mettre cette maison dans la zone UB, étant donné qu'elle se trouve à côté de la dite zone. Je demande le changement de zonage de N en UB.

Guén



Emission de la créance
EAU CHATEAUVILLAIN

PLACE DE L HOTEL DE VILLE

52120 CHATEAUVILLAIN

Téléphone : 03.25.32.93.03

Horaires d'ouverture : matin 8h-12h et 16h-17h30 AM

Mél :



AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Pièce n° 33/12

Centre des Finances publiques
SCG CITE ADMINISTRATIVE

89 RUE VICTOIRE DE LA MARNE
52000 CHAUMONT

6235-027161-0067-2

M BOUCHOT DIDIER
3 RUE BOURSIERE
52000 VERBIESLES



Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques
SCG CITE ADMINISTRATIVE

89 RUE VICTOIRE DE LA MARNE
52000 CHAUMONT

Téléphone: 03.25.30.20.80

Horaires d'ouverture : mardi/jeudi/vendredi de 8h30 à 12h30

Mél : sgc.chaumont@dgifp.finances.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
11402	2025	43	1386

Date d'émission du titre de recette : 03/11/2025

PAYER EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE OU PRELEVEMENT SUR PAYFIP :
<https://www.payfip.gouv.fr>
Identifiant structure publique : 082247
Référence : 2025-1386-1

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
ACCES RESEAU ESSEY-LES-PONTS-01/01/2025-31/12/2025	18,00	1		18,00	0,00	18,00
LOCATION COMPTEUR ESSEY-LES-PONTS-01/01/2025-31/12/2025	20,00	1		20,00	0,00	20,00
TOTAL GENERAL						38,00€

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

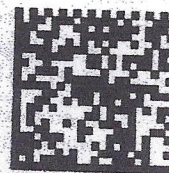
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Claude LAVOCAT la Maire

Payer Virement BNP
21/11/25 / 16h00

Feuille 1 sur 1

Pour payer par smartphone, flasher ce code



Application : HELIOS

Avis des sommes à payer

SOMME A PAYER EN EUROS : 38,00

Références

Poste : 052008

Titre de recette : 11402-2025-1386

M BOUCHOT DIDIER
3 RUE BOURSIERE
52000 VERBIESLES

N° Emetteur : 850033
EAU CHATEAUVILLAIN *

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

000002114256

850033000159 11100000013860000010520085978806

3800

Pour utiliser les autres modes de règlement, voir au verso.

Mr bouchot Didier
3 Rue de la Boursiere
tel : 0672528134

Mail : didier.bouchot52@orange.fr

À l'attention du Commissaire enquêteur
Enquête publique relative au PLUi de la CC3F
52120 Chateaufvillain

Verbiesles, le 10 décembre 2025

Objet : **Observations et contestation de l'exclusion de ma parcelle du projet de PLUi**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CC3F, je souhaite déposer les présentes observations concernant la classification retenue pour ma parcelle cadastrée 192/AB/0108, située Essey les Ponts 52120 d'une superficie de 854m², et déjà viabilisée.

1. Contestation de l'exclusion de ma parcelle du zonage constructible

Le projet de PLUi prévoit de classer mon terrain en [zone actuelle dans le projet : N, A, Nh, etc.], ce qui a pour conséquence de l'exclure totalement des possibilités de construction, alors qu'il est actuellement :

- **entièrement viabilisé** (raccordé au réseau eau et raccordable aux réseaux : électricité, assainissement en cours d'étude...),
- **situé en continuité du tissu bâti existant**,
- **desservi par la voirie communale**,
- **et compatible avec l'urbanisation existante** et les orientations d'aménagement actuelles.

Aucune justification objective, technique ou environnementale n'a été fournie pour expliquer ce déclassement.

2. Atteinte au principe d'égalité et incohérence du zonage

Je constate également que des parcelles voisines présentant des caractéristiques identiques ou moins favorables sont maintenues en zone constructible.
Cette différence de traitement contrevient au **principe d'égalité devant la règle d'urbanisme** posé par le Conseil d'État.

3. Absence de prise en compte de l'état viabilisé et des investissements réalisés

Le terrain a fait l'objet d'investissements importants pour sa viabilisation, ce qui démontre l'intention et la vocation clairement **constructible** du site.

L'exclusion dans le PLUi entraînerait une perte économique injustifiée et disproportionnée.

4. Demande de reconsidération du zonage

Au vu de ces éléments, je sollicite respectueusement :

- **le reclassement de ma parcelle en zone constructible** (ex : UA, UB, UC ou AU, selon le secteur),
ou, à minima :
- **une révision du zonage permettant la constructibilité future**, conforme à la situation actuelle du terrain et au développement cohérent de la commune.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ces observations, et reste à votre disposition pour tout complément d'information ou visite sur site.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bouchot Didier

Le 05 janvier 2026 à 18^h heures,

le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné David ZYGNO, commissaire enquêteur, déclare
clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 36 jours
consécutifs,
du 01 décembre 2025 à 08 heures au 05 janvier 2026 à 18 heures.

Les observations ont été consignées au registre
par 6 personne(s)
(pages n° 3 à 5)

En outre, j'ai reçu 2 lettre(s) ou note(s) qui est (ou sont) annexée(s) au
présent registre.

1 – Lettre ou note en date du 16/12/25 de M. BOUCHET Didier
pièces n° 03/01 et 03/02

2 – Lettre ou note en date du de M.

3 – Lettre ou note en date du de M.

4 – Lettre ou note en date du de M.

5 – Lettre ou note en date du de M.

Le 05 janvier 2026
Le Commissaire enquêteur

